



## Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA

23.1 | 2019  
Varia

---

# Un habitat groupé antérieur au XII<sup>e</sup> siècle préservé sous forêt : le site de Goa (Val-Suzon, Côte-d'Or)

Rémi Landois, Jean-Pierre Garcia et Amélie Quiquerez

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/16385>  
DOI : 10.4000/cem.16385  
ISSN : 1954-3093

### Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

### Référence électronique

Rémi Landois, Jean-Pierre Garcia et Amélie Quiquerez, « Un habitat groupé antérieur au XII<sup>e</sup> siècle préservé sous forêt : le site de Goa (Val-Suzon, Côte-d'Or) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 23.1 | 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 03 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/16385> ; DOI : 10.4000/cem.16385

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 septembre 2019.



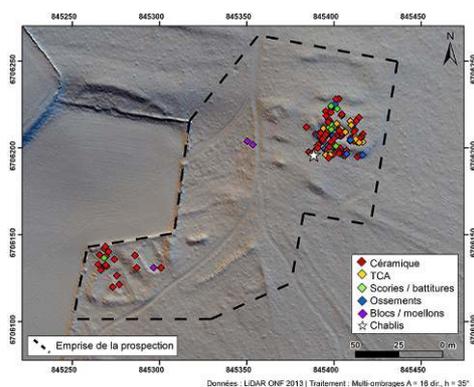
Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

# Un habitat groupé antérieur au XII<sup>e</sup> siècle préservé sous forêt : le site de Goa (Val-Suzon, Côte-d'Or)

Rémi Landois, Jean-Pierre Garcia et Amélie Quiquerez

1 En 1775, dans son ouvrage intitulé *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, Claude Courtépée écrit : « Au grand pré de Goix étoit jadis un parc, où on a découvert, il y a 30 ans, de vieilles armes & des pierres de taille, qui font présumer qu'il y avoit un château<sup>1</sup>. » L'idée que les ruines d'un village existaient quelque part sous la forêt entre Val-Suzon et Curtil-Saint-Seine a perduré dans la mémoire locale jusqu'à récemment, sans que ces vestiges n'aient jamais été retrouvés. En

2013, une importante campagne de prospection LiDAR a été menée sur l'ensemble du territoire du Val-Suzon pour l'Office national des forêts. Souhaitant vérifier la rumeur, Yves Pautrat (Service régional de l'archéologie) s'est penché sur ces données LiDAR et a découvert en juin 2014 le site de Goa sous la forêt domaniale de la commune de Val-Suzon<sup>2</sup>. Par ailleurs, depuis 2015 des recherches sont menées sur l'histoire du Val-Suzon au sein du laboratoire Artheis<sup>3</sup>. Ce travail de recherche vise, notamment, à reconstituer l'évolution de l'occupation de l'espace actuellement forestier du Val-Suzon sur le temps long. Cette problématique implique de rassembler et de confronter des informations issues d'archives textuelles, de plans anciens, d'opérations archéologiques, etc. L'étude du site de Goa constitue un exemple de cette approche, mêlant données matérielles archéologiques, topographiques et textuelles.



## Données LiDAR

- 2 Les données acquises en 2013 permettent, notamment, de modéliser la surface du sol sous la forêt avec une précision pluri-centimétrique : il est alors possible de repérer des anomalies micro-topographiques pouvant correspondre à des structures anthropiques anciennes ou à des traces d'activités humaines passées. En l'occurrence, les structures qui composent le site de Goa sont réparties sur une vaste zone forestière, qui s'étend de l'est du « Pré Goa » jusqu'au hameau de Sainte-Foy (commune de Val-Suzon) (fig. 1 et 2).

Fig. 1 – Localisation du site de Goa dans la moitié est de la commune de Val-Suzon (Côte-d'Or)

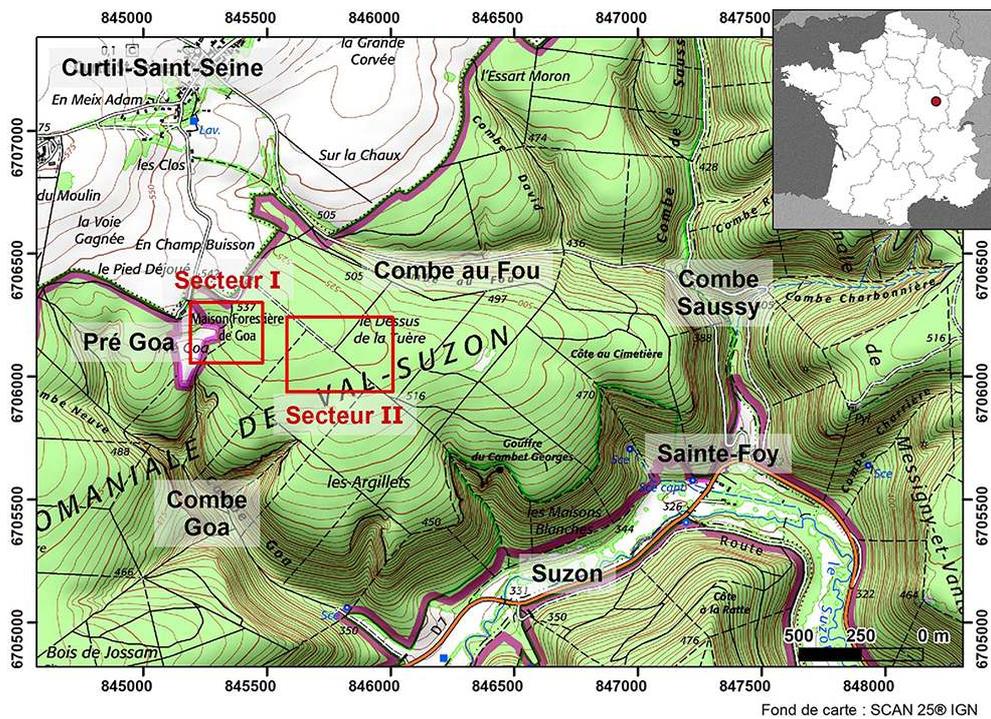
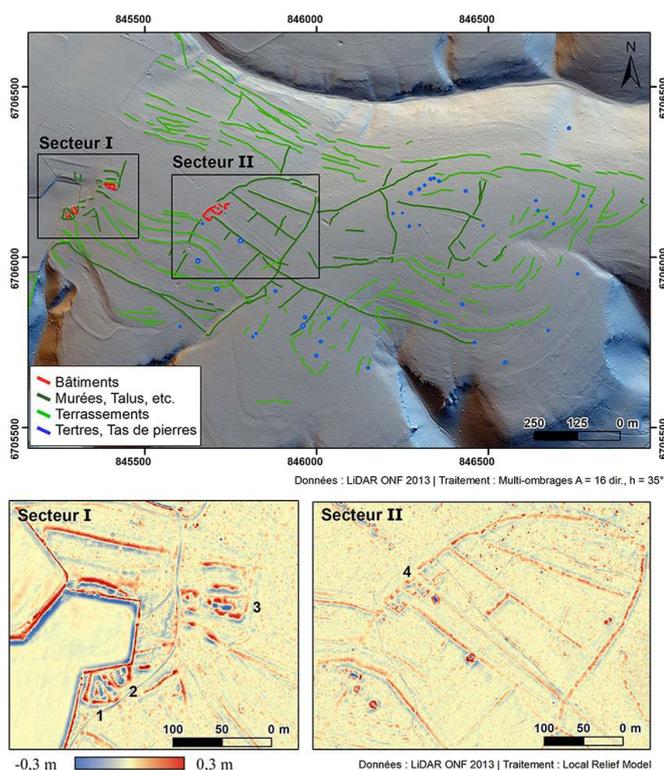


Fig. 2 – Extraits des données LiDAR du Val-Suzon et relevé des structures d'origine anthropique



- 3 Il s'agit principalement d'amas de pierres, plus ou moins larges, qui dessinent des formes linéaires, courbes ou fermées. Leur relief est généralement assez émaillé, leur élévation ne dépassant pas le mètre. Certains tas de pierres marquent ainsi l'emplacement d'anciens bâtiments, la disposition des vestiges permettant parfois même de discerner leur plan. Dans certains cas, il est plus difficile de déterminer s'il s'agit de petites constructions en pierre effondrées, de tumulus, qui ont été pillés, ou bien de simples tas d'épierrement. Les formes plus allongées constituent des murées ou des talus empierrés. Elles délimitent, notamment, des enclos de petite taille et des parcelles bien plus importantes. D'autres limites parcellaires sont matérialisées par des ressauts topographiques. Lorsqu'il ne s'agit pas de formations naturelles – des bancs calcaires par exemple –, on les désigne ici simplement comme des terrassements.
- 4 Un premier groupe de structures se trouve proche de la lisière du bois, à proximité du « Pré Goa », dans le secteur I (cf. fig. 2). Deux enclos elliptiques (cf. fig. 2, n° 1 et n° 2) sont situés sur la bordure orientale du champ : ils mesurent une vingtaine de mètres de long pour une dizaine de mètres de large. L'un d'eux (n° 2) présente une forme en abside assez régulière vers le sud. Bien que la lecture de ces structures soit relativement complexe sur le terrain, il pourrait s'agir de vestiges de bâtiments. Ces deux enclos sont eux-mêmes entourés d'amas de pierres délimitant des enceintes polygonales, dont la superficie ne dépasse pas 1 000 m<sup>2</sup>. Il est probable, cependant, que ces structures soient en partie tronquées par les travaux d'exploitation du champ à proximité. Par ailleurs, l'intérieur de ces enclos polygonaux semble avoir été épieronné<sup>4</sup>. Au nord-est, les vestiges d'un autre bâtiment sont présents (cf. fig. 2, n° 3). Il s'agissait visiblement d'un édifice plus important, d'environ 30 m de long et subdivisé en deux « cellules ». Le relief est plus marqué à cet endroit et les tas de pierres paraissent également plus imposants. Enfin, on trouve en périphérie de ces vestiges plusieurs murées, sans qu'il soit toujours possible de

les associer à de véritables parcelles fermées, à l'instar par exemple de « meurgers » d'épierrement isolés<sup>5</sup>.

- 5 Le deuxième groupe de structures, correspondant au secteur II (cf. fig. 2), est situé à environ 300 m plus à l'est. L'identification de vestiges de bâtiments à partir des données LiDAR semble ici plus évidente. Ceux-ci (cf. fig. 2, n° 4) sont regroupés le long de l'actuelle sommière et sont adossés à une longue murée courbe vers le nord-est. Cette structure, dont l'élévation dépasse parfois les 50 cm de hauteur, se raccorde à d'autres limites, qui dessinent ensemble un modeste parcellaire. On observe, notamment au sein d'une grande parcelle curviligne, un découpage interne par plusieurs murées linéaires. Cette organisation en parcelles sub-quadrangulaires est uniquement visible à l'est des bâtiments. Le parcellaire se poursuit également sur tout le plateau, mais se caractérise principalement par des grandes parcelles et surtout par de longues terrasses parallèles installées dans la pente, suivant les courbes de niveau. Ces épaulements successifs, également appelés rideaux de culture, sont, par exemple, particulièrement visibles sur la bordure nord du plateau surplombant la Combe au Fou (cf. fig. 2).
- 6 Les structures qui constituent le site de Goa se caractérisent finalement par une certaine cohérence et une continuité spatiale. Bien que les vestiges de ce qui pourrait être des habitats soient répartis en deux groupes (les secteurs I et II), ils appartiennent à un même schéma d'occupation. Ils s'inscrivent, en effet, dans un grand parcellaire, constitué de murées et de terrassements, qu'il est possible de reconnaître sur l'intégralité du plateau. Ces observations, réalisées sur un espace homogène et continu grâce à la prospection LiDAR, suggèrent que ces structures pourraient être contemporaines. Cependant, ces données sont insuffisantes en l'état pour dater l'occupation.

## Données textuelles : le cartulaire de l'abbaye Sainte-Foy de Conques

### Présentation du corpus de textes

- 7 Les recherches menées sur le site de Goa ont également bénéficié de l'analyse de données archivistiques. Notre étude a porté sur un corpus de sept chartes en latin présentes dans le *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*<sup>6</sup>, publié par Gustave Desjardins en 1879. Ce recueil contient, notamment, un recensement historique des biens et des droits que possédait l'abbaye de Sainte-Foy en Bourgogne. Outre des possessions en Haute-Saône, Gustave Desjardins rapporte que « Conques possédait un prieuré à Sainte-Foi de Chevigny, dans la commune actuelle du Val de Suzon (Côte-d'Or)<sup>7</sup> ». S'ensuit une liste de chartes, datant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, relatives aux lieux de « Chevigny » et de « Goix ». L'auteur note à propos de ce dernier lieu qu'il a disparu, mais que « son nom s'est conservé dans celui d'une combe<sup>8</sup> ».
- 8 La première charte de notre corpus, retranscrite dans le cartulaire et portant le n° 445, date de juillet 1086<sup>9</sup>. Il s'agit d'une donation faite à l'abbaye de Conques par Guy, deuxième du nom, comte de Saulx : un seigneur bourguignon appartenant à la lignée des Saulx-Tavanès<sup>10</sup>. Cette première donation porte, notamment, sur les lieux de *Cavanni* et de *Goies*. Robert, évêque de Langres durant les années 1085 à 1110<sup>11</sup>, confirme par la suite la donation de Guy à l'abbaye<sup>12</sup>. Celle-ci est également évoquée par un moine de Conques dans une lettre missive adjointe au cartulaire<sup>13</sup>. Enfin, on trouve une charte établie par

Guy, comte de Saulx, qui fait écho à la précédente, mais qui se trouve être plus succincte et qui mentionne uniquement le lieu de *Cavanni*<sup>14</sup>.

- 9 La deuxième charte (n° 488) qui compose notre corpus est une nouvelle confirmation de la donation faite par Guy de Saulx, établie cette fois en 1110, après son décès, par sa femme Liguiarde et son fils Eblon<sup>15</sup>. S'ajoutent aux libéralités des Saulx envers l'abbaye de Conques, deux autres donations par Odon de Vantoux et par un dénommé Mainfroy. Elles concernent, respectivement, un manse et une vieille église au lieu de « *Goes* ». Les deux chartes correspondantes, intégrées à notre corpus (n° 489<sup>16</sup> et n° 490<sup>17</sup>), sont très probablement contemporaines de celle de la comtesse Liguiarde. On y retrouve, en effet, les mêmes témoins : Gautier de Fontaine, Albert et son fils Lambert, ainsi que Boniface, abbé de Conques de 1107 à 1125<sup>18</sup>.

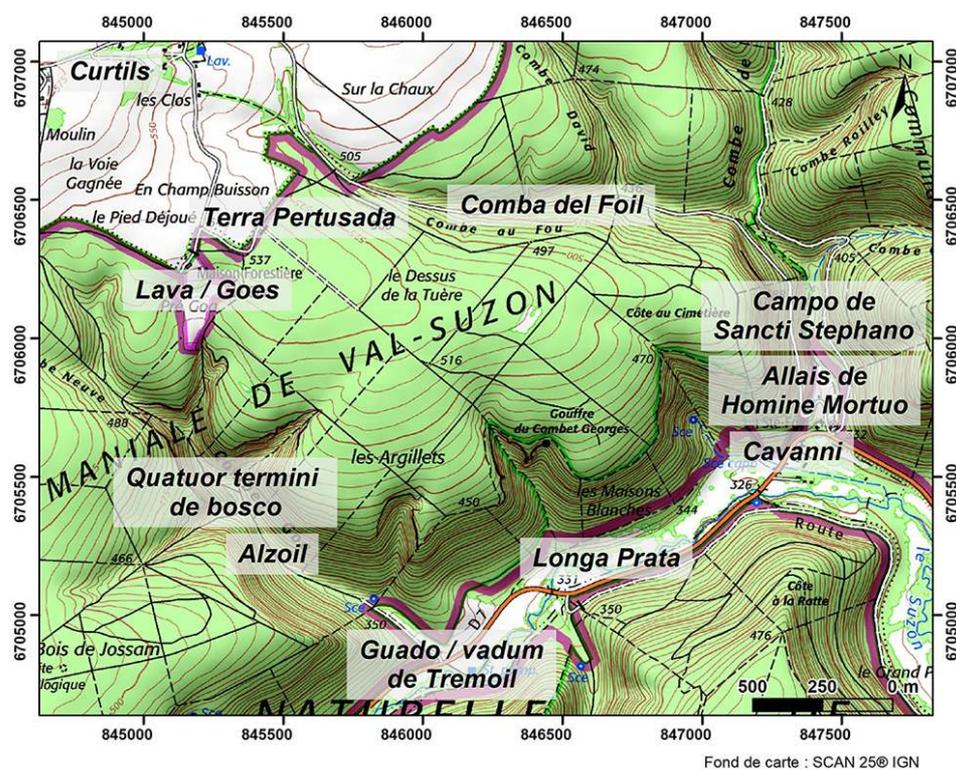
## Localisation de Chevigny et Goa

- 10 Les indices toponymiques fournissent pour notre étude le lien entre les données textuelles et archéologiques, au regard, notamment, des délimitations du territoire cité dans les chartes<sup>19</sup>. Dans un premier temps, on peut s'attarder sur les noms de *Cavanni* et de *Goies*, mentionnés à plusieurs reprises dans les chartes. *Cavanni* provient du latin *capanna*, cabane en français, et désigne plus généralement une habitation isolée<sup>20</sup>. Il s'agit de l'ancien nom du hameau de Sainte-Foy, « Chevigny », qui deviendra par la suite « Chevigny-Sainte-Foy » au cours du xiii<sup>e</sup> siècle, après l'installation d'un prieuré éponyme, jusqu'à n'en conserver que le nom à partir du xv<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Quant à *Goies*, sa graphie a également connu de nombreuses variantes : *Gois*, *Goes*, *Goyes* au xii<sup>e</sup> siècle, *Gouhet* au xv<sup>e</sup> siècle, *Gôa* au xvii<sup>e</sup> siècle ou encore *Gouat* au xix<sup>e</sup> siècle. Il signifie le gué<sup>22</sup> ; cela pourrait éventuellement suggérer qu'il existe un lien avec le passage du Suzon ou son contrôle. Par ailleurs, parmi les chartes présentées précédemment, deux d'entre elles ne mentionnent pas seulement les lieux de *Cavanni* et de *Goies*, mais donnent de surcroît leurs limites et leurs confins.
- 11 Tout d'abord, lors de la donation de Guy de Saulx en 1086<sup>23</sup>, il est indiqué que les limites du lieu appelé *Cavanni* vont du champ de l'Homme Mort, à un lieu habité nommé *Curtils* et jusqu'à un autre lieu-dit les Longs Prés. Dans sa transcription, Gustave Desjardins indique ne pas être sûr du terme « *Allais [de Homine Mortuo]* » et propose d'y lire à la place peut-être le mot « *allam* », qui évoquerait selon lui un champ<sup>24</sup>. Pour sa part, Jules d'Arbaumont, dans un ouvrage s'intéressant entre autres à cette charte<sup>25</sup>, propose une lecture différente : « la haye » de l'Homme Mort serait une mare ou une haie<sup>26</sup>. Une autre interprétation possible serait d'y voir une « aile » ou « alie », évoquant un terrain proche d'un habitat ou d'un meix<sup>27</sup>. Pour notre part, il nous paraît raisonnable de localiser ce champ de l'Homme Mort à proximité du hameau de Sainte-Foy, au fond de la Combe de Saussy par exemple. Le nom de *Curtils* correspond assurément à celui du village de Curtil-Saint-Seine, installé sur le plateau. Les Longs Prés, quant à eux, renvoient plus probablement aux usages qui avaient cours dans la plaine, au fond de la vallée du Suzon.
- 12 La charte de confirmation par la comtesse Liguiarde en 1110 rapporte également les limites de « *Cavanico et Gois* », cette fois-ci confondus en un ensemble territorial délimité, comme en veut l'usage, par ses confins<sup>28</sup>. Le point de départ se situe au gué de *Tremoil*, dont le toponyme peut évoquer un lieu humide ou bien le tremble<sup>29</sup> – un peuplier que l'on retrouve au bord des rivières, au sein de la ripisylve. Depuis les rives du Suzon, on remonte ensuite dans une vallée jusqu'à *Alzoil*, où se trouvent quatre limites de bois.

« Alzoil » représenterait vraisemblablement une oseraie<sup>30</sup>, ce qui est plausible dans un fond de combe humide du Val-Suzon, où se trouvent parfois des résurgences et des marais tufeux. Les quatre limites de bois pourraient probablement s'appuyer sur des délimitations naturelles, comme le carrefour de la Combe Goa avec la Combe Neuve et la Combe au Diable. Le cheminement continue ensuite jusqu'à Lava et Goes, et, de là, jusqu'à *Terram Pertusadam*. Deux toponymes – les Laves et la Terre Percée<sup>31</sup> (pour le lapiaz) – évoquent ici le substrat calcaire sur le sommet du plateau, où se trouve également Goes. Vient ensuite la Combe du Soil, ou plutôt du Foil<sup>32</sup>. On peut aisément identifier l'actuel Combe au Fou, dont le nom provient de « foyard » ou *fagus*, nom latin du hêtre<sup>33</sup>. La combe aboutit en aval au hameau de Sainte-Foy, où devait se trouver la partie inférieure du champ Saint-Étienne, comme mentionné dans la charte de 1110. La délimitation de *Cavanico et Gois* se conclut enfin en rejoignant le gué de *Tremoil*.

- 13 Bien que les limites rapportées dans ces deux chartes ne soient pas exactement identiques, elles dessinent un même territoire d'environ 3 km<sup>2</sup>, centré sur un plateau calcaire qui surplombe au sud la vallée du Suzon et qui est cerné entre la Combe de Goa à l'ouest, la Combe au Fou à l'est et la Combe de Saussy au nord (fig. 3).

Fig. 3 – Limites des territoires de Chevigny et de Goa d'après les chartes du cartulaire de l'abbaye de Conques



## Des éléments relatifs au statut du territoire de Goa

### Le lieu

- 14 Le terme le plus couramment utilisé dans les chartes pour désigner Chevigny et Goa est celui de *locus*<sup>34</sup>. Plus particulièrement, il est employé dans la formule « *locum illum qui dicitur* », qui, selon Didier Méhu, « implique que le lieu n'existe pas en tant que tel, mais

qu'il s'agit d'un endroit valorisé par l'habitation des hommes et par le nom que ceux-ci lui donnent<sup>35</sup> ». Pierre de Saint-Jacob voit dans le *locus* un « équivalent non indo-européen de l'ager » ; autrement dit, le lieu qualifierait l'espace cultivé ou exploité qui compose « la première auréole des terres autour du village »<sup>36</sup>. Chevigny et Goa apparaissent ainsi au travers des textes comme des territoires habités ou, tout du moins, définis par une activité anthropique.

- 15 Par ailleurs, dans le cadre de chartes de donation, le *locus* ne renferme pas seulement une conception spatiale, il peut également désigner un territoire « dans lequel s'inscrivent une autorité et des rapports de domination<sup>37</sup> ». Par exemple, en 1086<sup>38</sup>, Guy, comte de Saulx, donne à l'abbaye de Conques tout ce qu'il possède aux lieux de *Cavanni* et de *Goies*, suivant la formule d'usage : avec les dépendances, les terres cultes et incultes, les forêts et les prés. Il abandonne également à l'abbaye tous les *servitium* que lui doivent ses serfs et ses hommes qui habiteraient ou travailleraient dans les limites de ces lieux. Il s'agit ici bien évidemment de « corvées » ou, de manière plus générale, de « tous les services de travail » dus au seigneur<sup>39</sup>. Le mot *servitium* est, notamment, attesté en ce sens dans le sud de la France<sup>40</sup>. Bien qu'il soit question d'individus serviles, ces corvées semblent attachées au lieu et figurent, de ce fait, parmi la donation du comte de Saulx.
- 16 Guy de Saulx anticipe l'installation de nouveaux arrivants sur les territoires de Chevigny et de Goa après qu'il les ait cédés à l'abbaye Sainte-Foy de Conques. Il annonce en somme que ces hommes ne lui seront en rien redevables : « *quiquid laboraverint alieni homines qui ibi pro amore sancte Fidis habitare voluerint, terciam partem et decimum et omne servitium quod mihi debuerant facere, totum dono et derelinquo sancto Salvatore et sanctæ Fidi de Conchas*<sup>41</sup>. » D'autre part, il est indiqué, dans la première charte de 1086<sup>42</sup>, que Guy de Saulx donne le lieu de Chevigny « *ad alodium* » à l'abbaye de Conques ; ce qui est sûrement aussi le cas pour le lieu de Goa, même si cela n'est pas explicitement signifié dans le texte. Ce statut d'alleu est cohérent avec les remarques précédentes : ces lieux sont libérés de toute charge envers le seigneur et l'abbaye obtient la « jouissance juridique quasi complète » de ces territoires<sup>43</sup>. On retrouve le terme *alodium* employé en 1110 dans la charte de confirmation par la comtesse Liguiarde<sup>44</sup>. Elle évoque « *nostrum alodium quod dicitur Cavanicus quod ad me pertinet de hereditate parentum meorum* ». L'alleu est, en effet, la terre dont on hérite (*hereditas*), « qu'on tient de ses ancêtres » et en pleine propriété<sup>45</sup>. Chevigny et Goa seront désormais *sub potestate et ordinatione* de l'abbé et des moines de Conques.
- 17 Lors de la confirmation par Liguiarde de la donation de Guy, comte de Saulx<sup>46</sup>, Goa n'est plus seulement un *locus*, mais figure sous le titre de « *parrochia de Goes* ». Il en est de même dans la charte de donation d'Odon de Vantoux, où les dîmes de Curtil et de *Rore* (probablement Rouvres) sont dites appartenir « *ad parrochiam de Goes* ». Par ailleurs, une dîme était déjà mentionnée en 1086<sup>47</sup> par Guy de Saulx, qui confiait à l'abbaye de Conques la troisième part de la dîme de Chevigny et de Goa, lui appartenant. D'après l'historiographie, la paroisse constitue, dans un premier temps, « l'entité territoriale correspondant à une communauté de fidèles<sup>48</sup> ». Elle ne fut définitivement installée comme institution et structure spatiale qu'au XII<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. En l'occurrence, si on se réfère aux limites exposées plus tôt, il apparaît qu'en 1110 l'emprise de la paroisse de Goa est bien définie. Même si une fois établie, la paroisse possède son église, avec son autel et son cimetière<sup>50</sup>, aucun de ces éléments ne figurent pour autant dans les chartes des seigneurs de Saulx. Bien que le territoire paroissial et celui où s'effectue le prélèvement de la dîme ne coïncident pas nécessairement, il est possible que ces donations procèdent d'un

phénomène plus global qui survient après 1070. Il est décrit par Isabelle Rosé comme « la donation ou la restitution de dîmes détenues par des laïcs à des membres de l'Église, notamment à des moines, sans que ne soit concédée, ni même parfois mentionnée, la structure (église ou *villa*) dont elles dépendent<sup>51</sup> ».

### Une église et un manse

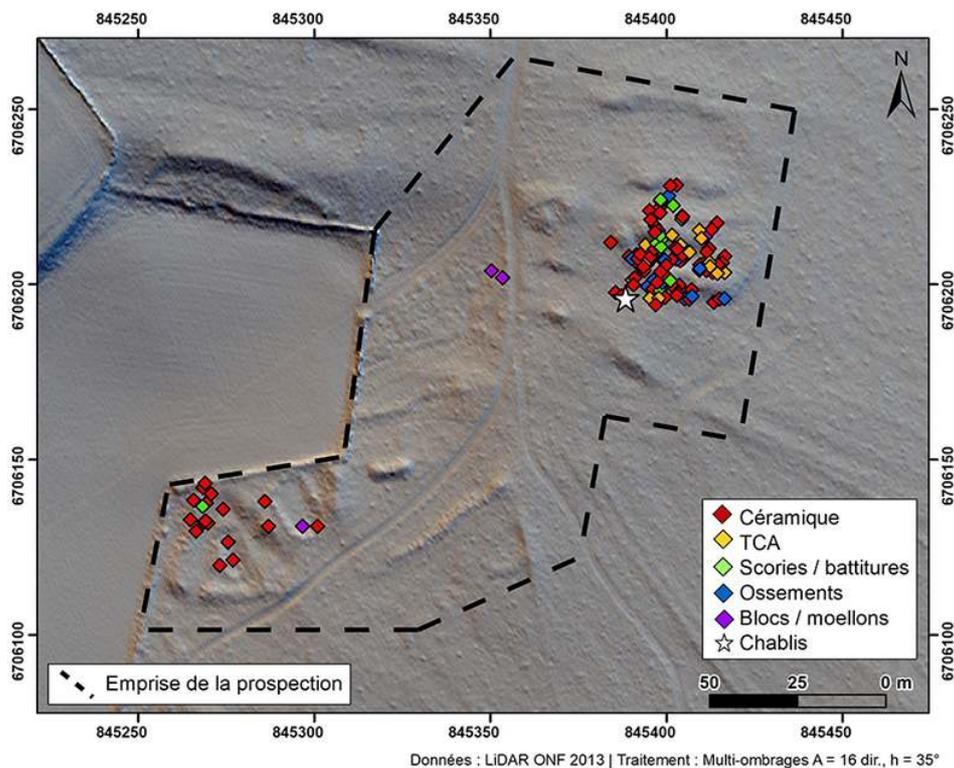
- 18 La charte de Mainfroy, rédigée vers 1110, très certainement à la suite ou à la sollicitation de la comtesse Liguiarde, est la première à mentionner une église à Goa<sup>52</sup>. Il s'agit plus exactement de l'« *æcclesiam antiquam modo desertam de Goes* ». Mainfroy donne cette vieille église à l'abbaye de Conques, « *cum toto atrio qui est in circuitu* ». Cet *atrium* est défini par Michel Lauwers comme un « espace polyfonctionnel où se trouvaient notamment enterrés des défunts<sup>53</sup> ». Également appelé « aître », cet espace entourait l'église et le cimetière paroissiaux<sup>54</sup>, tel que décrit dans la charte. Vers 1110, Odon de Vantoux donne à l'abbaye de Conques son *mansum*, qui est à côté de l'*atrium* de Goa<sup>55</sup>. Bien que le sens du terme manse ait pu varier au cours du temps, on le définit généralement comme une unité d'exploitation agricole<sup>56</sup>. Celle-ci peut également s'articuler autour d'un habitat<sup>57</sup>. Ainsi, Pierre de Saint-Jacob estime qu'en Bourgogne, le manse n'est pas une « cellule homogène », mais qu'il est composé de plusieurs entités<sup>58</sup>. La première d'entre elles, qui structure le manse, est une parcelle bâtie appelée le « meix ». On trouve ensuite une terre, généralement à proximité ou même directement attenante à ce meix, que l'auteur désigne sous le nom d'« aile » et que l'on retrouve par exemple derrière les termes « curtil », « ouche », « place » et « pourpris »<sup>59</sup>. Cet espace correspond à une parcelle assez petite, qui peut être close par des murs et qui peut consister en un jardin, un potager, un verger ou encore un clos de vigne<sup>60</sup>. À ce noyau établi autour de la maison (le *mansio*), sont adjoints des champs, des terres cultivées prises dans le « finage »<sup>61</sup>.
- 19 L'étude de ces chartes a permis d'établir une corrélation spatiale entre les lieux mentionnés dans les textes médiévaux et les structures repérées grâce aux données LiDAR. Ce recoupement géographique n'est cependant pas suffisant pour identifier avec certitude la datation et l'origine des vestiges préservés sous la forêt, qui pourraient d'ailleurs être parfaitement postérieurs à ces textes. Malgré cela, les chartes comportent de précieuses informations sur la structuration du territoire entre le xi<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle et, notamment, des preuves de l'existence d'éléments tangibles – une église, un aître, un manse – qu'il convient, quoi qu'il en soit, de confronter aux données archéologiques.

## Données de prospection

- 20 Plusieurs opérations de prospection ont été menées sur le site de Goa afin de compléter les observations réalisées à partir du traitement des données LiDAR. Ces prospections consistaient, dans un premier temps, en de simples visites de repérage et de vérification des nombreuses anomalies topographiques repérées sous la forêt. Cette étape est indispensable pour identifier les structures anthropiques et proposer une première interprétation les concernant. Les résultats de ce travail préliminaire ont été présentés dans la première partie « Données LiDAR ». Une prospection plus minutieuse a été organisée sur le secteur I (cf. fig. 2), suite à la découverte de mobiliers archéologiques dans un chablis. Une quantité importante de mobiliers a ainsi pu être localisée et collectée

(fig. 4) : fragments de céramiques, terres cuites architecturales, ossements, scories et battitures, etc.

Fig. 4 – Carte de localisation du mobilier archéologique retrouvé lors des prospections sur le secteur I du site de Goa



- 21 Ces éléments ont essentiellement été retrouvés à proximité des structures suspectées d'être d'anciens bâtiments ou dans leurs enclos périphériques. De plus, le mobilier archéologique était présent juste sous la surface, dans l'humus, c'est-à-dire dans la couche supérieure du sol issue de l'accumulation et de la dégradation de la matière organique provenant de la végétation environnante. Ces observations suggèrent une bonne conservation du site sous forêt, ce qui s'explique, notamment, par la présence sur le plateau calcaire d'un couvert forestier, vraisemblablement de manière continue depuis l'abandon du site.
- 22 La quasi-totalité des tessons du corpus céramique de prospection correspond à une céramique grise non tournée à inclusions coquillères<sup>62</sup>. Si le répertoire des formes rencontrées sur le site de Goa pour ce type de production est inédit, cette dernière est tout de même attestée dans le Dijonnais. On a retrouvé ce type de céramique sur des sites d'habitats sur poteaux plantés, sa production est ainsi datée entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, l'un des tessons correspondant à un bord de pot à lèvre évasé présente trois marques estampées en forme de croix (fig. 5).

Fig. 5 – Photographie des motifs en forme de croix sur un tesson de céramique découvert sur le site de Goa



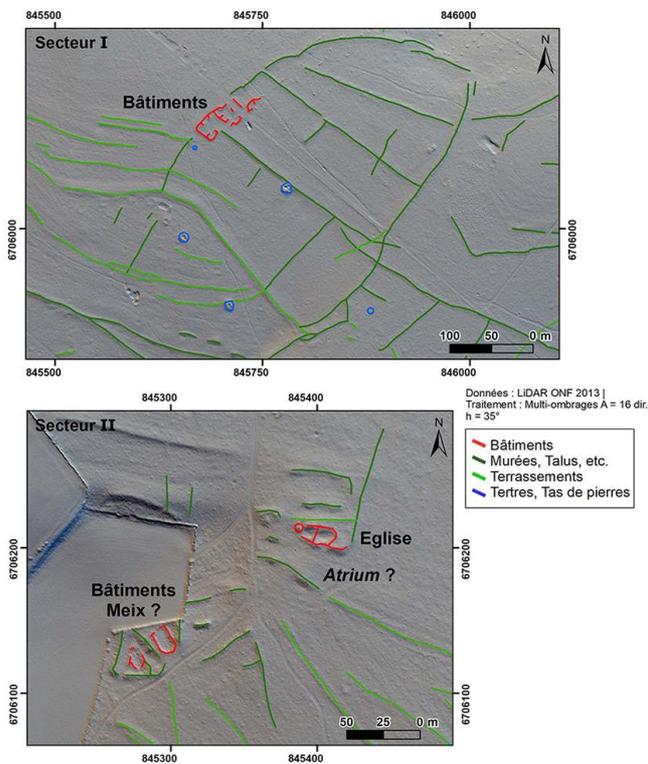
- 23 Des exemples de motifs similaires sont connus dans le Dauphiné et l'Isère, et un nouvel exemple vient d'être découvert lors des fouilles de Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or)<sup>63</sup>. Enfin, un unique fragment fait figure d'exception, puisqu'il s'agit d'un faciès céramique mérovingien, produit dans les officines de Sevrey.
- 24 Lors du nettoyage des amas de pierre situés à l'emplacement du grand bâtiment n° 3 du secteur I (cf. fig. 2), des blocs de calcaires taillés ont été découverts. Il s'agit de blocs façonnés et décorés, présentant une face arrondie, marquée par des sillons parallèles dans le sens de la longueur. De plus, ces pierres ne proviennent pas du substrat local (calcaires de la Dalle Nacrée) du plateau de Goa : leur lithologie (Oolithe blanche) indique que ces blocs ont été rapportés sur le site. Aucun bloc similaire n'a été retrouvé près des autres structures, ce qui laisse à penser que la construction de ce grand bâtiment a reçu une attention particulière et qu'il devait donc revêtir une certaine importance ou une fonction déterminée. D'autre part, le chablis évoqué plus tôt se trouvait à moins d'une dizaine de mètres au sud de ce bâtiment (cf. fig. 4). Il a livré plusieurs fragments de céramiques grises ainsi qu'un lot de 61 éléments osseux humains. Lors de leur découverte, ces ossements ne présentaient bien évidemment aucune connexion anatomique : ils étaient totalement éparpillés entre les racines. Cependant, il est possible que ces ossements aient appartenu à un seul et même individu. Après une étude attentive<sup>64</sup>, il est en effet apparu que l'ensemble ne présentait aucun doublon illogique. Dès lors, on peut imaginer que ce chablis a perturbé et mis au jour les restes d'une sépulture. Une datation radiocarbone réalisée sur l'un des os a fourni un âge entre la fin du IX<sup>e</sup> siècle et le début du XI<sup>e</sup> siècle (1075 ± 30 BP ; Poz-97551 ; âge calibré à 2 sigmas : 894-1020 AD).

## Synthèse et discussion

### L'organisation du site

- 25 La combinaison des approches historiques et archéologiques permet d'apporter un nouveau regard sur le site de Goa. Il est désormais possible de compléter les interprétations données plus tôt sur les structures préservées sous forêt et d'augmenter celles-là par de nouvelles hypothèses, par exemple, en ce qui concerne l'église de Goa mentionnée dans la charte de Mainfroy vers 1110<sup>65</sup>. On possède effectivement plusieurs arguments matériels – blocs taillés, ossements humains... – permettant d'identifier et de localiser les vestiges de cet édifice. Ces indices convergent vers la structure n° 3 du secteur I (fig. 6), précédemment décrite comme les ruines d'un grand bâtiment.

Fig. 6 – Détails des secteurs I et II du site de Goa

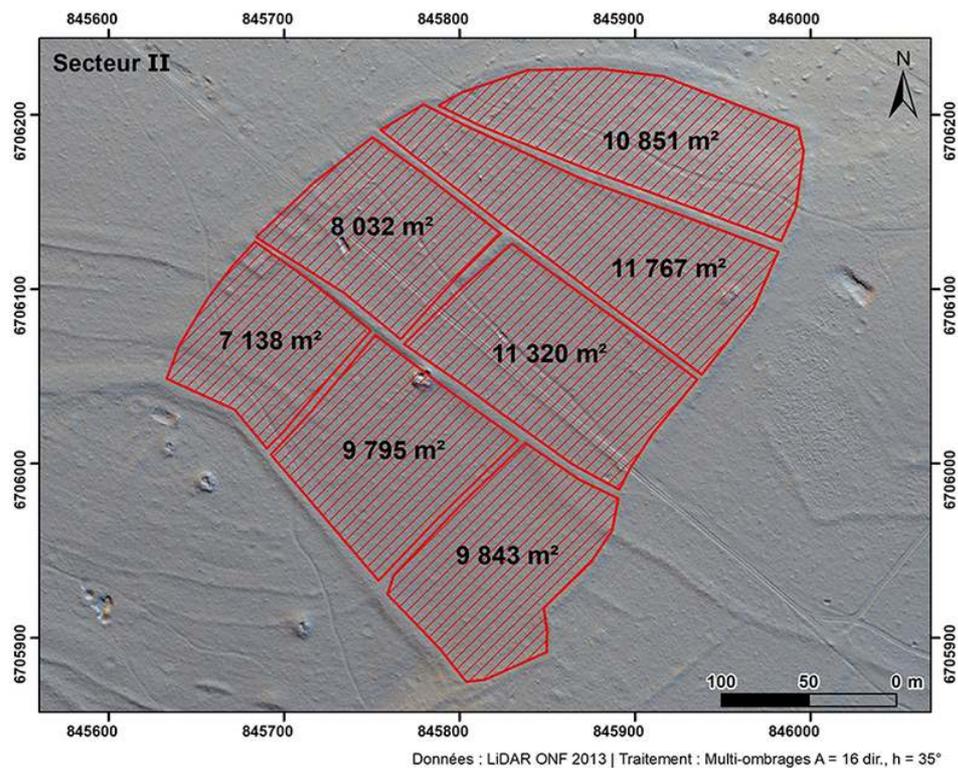


- 26 Associé à cette église, un « atrium » se trouvait également mentionné dans les chartes<sup>66</sup>. Cet « aître » entourait l'église et servait probablement de cimetière. Bien qu'on ne distingue pas véritablement d'enclos fermé autour de l'église, la découverte d'ossements humains et d'une sépulture potentielle conforte l'idée qu'un espace, vraisemblablement à vocation funéraire, existait à cet endroit au XII<sup>e</sup> siècle. Il est possible que cet espace n'ait pas été délimité par des murées en pierre, mais par d'autres structures (fossés, haies, etc.), qui n'ont pas été conservées jusqu'à aujourd'hui. Il convient, en effet, de rappeler que nos recherches n'ont pu se focaliser que sur la partie superficielle du site de Goa.
- 27 D'après les chartes, il existe un manse près de l'aître de Goa vers 1110<sup>67</sup>. Si l'on peut toujours s'interroger sur la composition exacte du *mansum* à cette époque, le « meix » ou *mansio* semble constituer un élément central dans la constitution du manse. Il paraît, dès

lors, raisonnable de déduire de l'utilisation de ce terme dans une charte de donation, qu'il existe, au minimum, une parcelle dédiée à l'habitat sur le territoire de Goa. En l'occurrence, le manse d'Odon de Vantoux est décrit comme étant à proximité de l'aître de l'église de Goa. L'un des enclos imbriqués (cf. fig. 6, n° 1 et 2), présents au sud-ouest de l'église, pourrait-il correspondre à l'habitat du manse en question ? On ne peut évidemment pas l'affirmer avec certitude, d'autant que l'extension du site semble se prolonger à l'emplacement du « Pré Goa », où se trouvaient potentiellement d'autres enclos d'habitat. Dans le cas du manse, le rapprochement entre les archives et les structures archéologiques est plus difficile. Néanmoins, la fonction des petits enclos du secteur I semble tout de même bien identifiée. On peut légitimement se demander si ce regroupement autour de l'église n'est pas le résultat d'un phénomène de polarisation, à l'instar de l'*inecclesiamento* défendu par Michel Lauwers<sup>68</sup>.

- 28 Dans le secteur II, la présence d'anciens bâtiments semble plutôt évidente (cf. fig. 6, n° 4), bien que ces structures n'aient pas fait l'objet d'une prospection complémentaire. Il convient tout de même de s'interroger sur l'organisation et la disposition de cet ensemble. Ces bâtiments sont, en effet, situés à l'écart de l'église, contrairement à ceux du secteur I. Est-ce là le fait d'une dynamique d'implantation différente ? On observe, par ailleurs, que ces bâtiments sont adossés à un grand enclos irrégulier, à l'intérieur duquel plusieurs parcelles sont délimitées par des murées. Cette structuration distingue le secteur II du reste du plateau. Tout d'abord, les parcelles possèdent ici des superficies comparables ou, tout du moins, du même ordre de grandeur : entre 0,71 ha et 1,18 ha (moyenne : 0,98 ha ; écart-type : 0,17 ha ; fig. 7).

Fig. 7 – Superficie des parcelles du secteur II entourées de murées et de talus empierrés



- 29 La somme de ces surfaces est d'environ 6,87 ha, ce qui se rapproche de la superficie moyenne du manse<sup>69</sup>. On peut alors se demander si ce découpage ne correspondrait pas

au partage en plusieurs lots équivalents d'un manse primitif. L'hypothèse du remembrement ou du fractionnement des manses est parfois avancée pour expliquer les variations de superficies observées dans les archives<sup>70</sup>. Il semble, de plus, que la forme de ces parcelles ait été dictée par celle du grand enclos les entourant : des terrains rectangulaires au centre et deux parcelles plus allongées au nord-est, qui s'adapteraient à la limite courbe (cf. fig. 7).

- 30 Cependant, il convient de rester prudent : ces observations s'appuient sur un nombre de parcelles très faible et leur délimitation n'est pas toujours évidente ou bien sujette à discussion.
- 31 D'autre part, les parcelles du secteur II sont toutes délimitées par des structures en pierre – des murées ou des talus empierrés –, dont certaines se repèrent aisément sur le terrain. Ces tas de pierres résultent, très certainement, de l'épierrement de terres cultivées<sup>71</sup>, ce qui pourrait expliquer la répartition générale des structures parcellaires (murées et terrassements) du fait de la topographie ou de la pierrosité naturelle des sols (lapiaz, etc.). Ainsi, le secteur I ne dispose d'aucune parcelle enclose par des murées, hormis celles où se trouvent des bâtiments (*meix*, *atrium*). Néanmoins, la nature des limites des parcelles du secteur II pourrait également témoigner d'un statut spécifique pour ces terres. Par exemple, la clôture est généralement un élément caractéristique du « curtil »<sup>72</sup>. On retrouve également dans le cas présent, le critère de proximité du « curtil » avec le « meix ». Dans son étude lexicographique, Marie-José Gasse-Grandjean évoque encore le cas de regroupements ou d'agglomérats de « curtils » mitoyens<sup>73</sup>. Le village voisin de Curtil-Saint-Seine tire d'ailleurs peut-être son nom du fait qu'il était à l'origine un simple hameau environné de « curtils »<sup>74</sup>. Faut-il voir dans le secteur II du site de Goa un exemple analogue ? On observera, toutefois, que les superficies mentionnées dans l'historiographie concernant les « curtils » sont généralement bien inférieures à celles de nos parcelles<sup>75</sup>.

## Chronologie

- 32 La lecture des données LiDAR à la lumière des archives n'est envisageable que sous certaines conditions chronologiques. L'organisation des structures préservées aujourd'hui sous forêt doit être, en effet, suffisamment fidèle à celle qui avait cours lors de la rédaction des chartes médiévales. Cela implique que l'occupation du plateau depuis le XII<sup>e</sup> siècle n'ait pas été totalement remodelée par la suite, effaçant par exemple toute trace de l'église ou du manse présents dans les textes, qu'il serait alors vain d'essayer de reconnaître. Ce prérequis est évidemment essentiel pour notre travail et pose la question de l'évolution du site de Goa depuis le XII<sup>e</sup> siècle.
- 33 Si l'on reprend la situation telle qu'elle transparaît dans les chartes, les lieux de Chevigny et de Goa sont manifestement occupés, au minimum, depuis 1086 jusqu'à 1110. Dans une certaine mesure, la datation radiocarbone de l'inhumation à proximité de l'église autoriserait à conjecturer une occupation plus ancienne, au moins dès le IX<sup>e</sup> siècle. Le territoire de Goa bénéficie même du statut de paroisse au XI<sup>e</sup> siècle : il est doté d'une église et d'un *atrium*, les dîmes de Goa, Curtil et Rouvre lui appartiennent. Si, comme Michel Lauwers, on estime que la paroisse est « en quelque sorte la face visible du village », on se permettra même de parler du village de Goa – sans se soustraire pour autant au débat scientifique et historiographique autour de la définition du village<sup>76</sup>. Par ailleurs, la charte de donation de Mainfroy, vers 1110, mentionne précisément une vieille

église « *modo desertam* »<sup>77</sup>. Outre l'ancienneté de l'église, on apprend ici qu'elle est désormais abandonnée. Doit-on y voir un événement isolé ou bien la première étape d'un processus plus global ? Il est difficile de trancher avec cette seule formule dans le texte. Néanmoins, on constate qu'aucun mobilier archéologique plus récent que le xii<sup>e</sup> siècle n'a été découvert en lien avec les vestiges de Goa. De plus, on ne trouve plus de mentions du *locus* ou de la *parrochia* de Goa dans les archives après 1110. Les documents suivants du cartulaire de l'abbaye de Conques ne concernent plus que Chevigny. Le toponyme de Goa ne réapparaît qu'au xv<sup>e</sup> siècle dans les archives de la Sainte-Chapelle de Dijon, alors nouvellement seigneur de Chevigny et de Val-Suzon. Mais ce nom est désormais seulement associé à celui d'une combe ou d'un canton de bois. Si ce silence des textes n'est pas une preuve suffisante pour établir que le village de Goa a disparu, tout porte à croire, qu'à la fin du Moyen Âge, l'occupation du sol a changé et que, sans doute, une forêt recouvre le plateau.

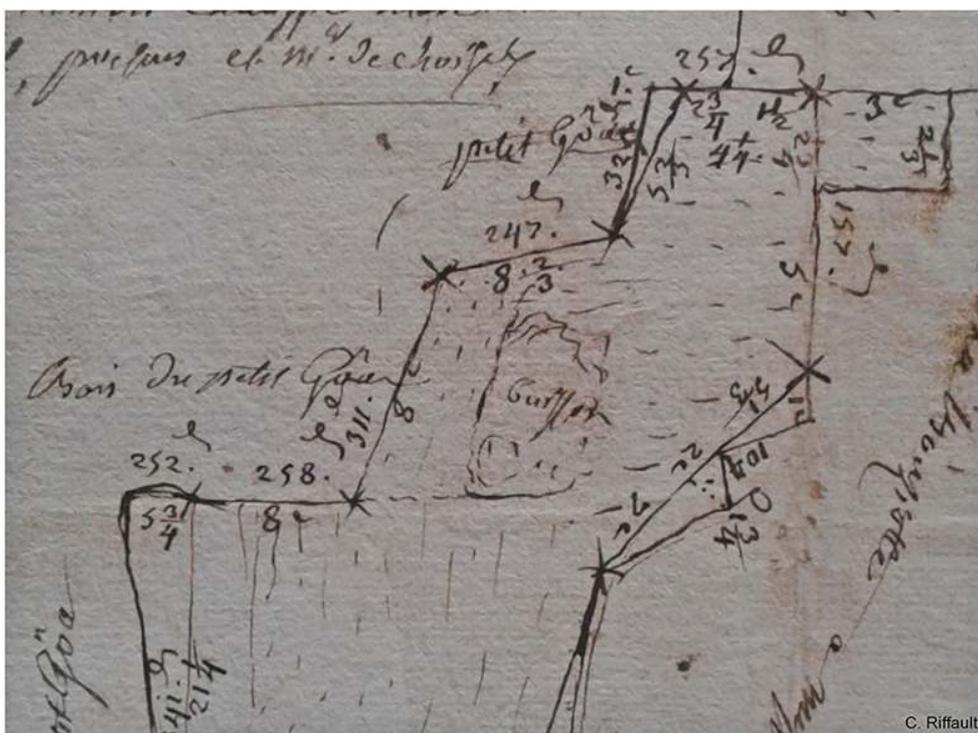
- 34 En définitive, il semble que Goa ait été abandonné après le xii<sup>e</sup> siècle, sans que l'on dispose pour autant de certitudes sur les raisons et les modalités de cet abandon. Mais il est possible d'avancer quelques hypothèses. À l'inverse de Goa, un prieuré dédié à Sainte-Foy est établi dans le hameau de Chevigny et il se maintient jusqu'à la période moderne. Est-ce que les moines de l'abbaye de Conques se sont désintéressés du site de Goa, isolé sur un plateau, au profit de celui de Chevigny, situé au fond de la vallée, près d'une voie de circulation, en l'occurrence l'une de celles qui relie, via Dijon, la plaine de Saône au bassin parisien et à la Champagne ? Par ailleurs, le parcellaire de Goa s'étendait visiblement sur la quasi-totalité du plateau : un manque de surface agricole pourrait avoir freiné le développement du village, voire l'avoir stoppé. Enfin, on a évoqué plus tôt le processus d'*inecclesiamento* de Michel Lauwers pour tenter d'expliquer la présence de deux « *meix* » à proximité de l'église de Goa. On peut également citer Alain Guerreau sur ce même sujet : « L'église paroissiale était l'élément nodal et l'outil essentiel de la polarisation médiévale de l'espace et de son découpage<sup>78</sup>. » Dans une dynamique inverse, la ruine de l'église paroissiale de Goa a pu engendrer une réorganisation de la communauté villageoise suivant deux nouveaux pôles voisins : le prieuré de Chevigny et l'église de Curtil. On trouve, notamment, la mention « *Ecclesia Curtil* », datée entre 1131 et 1135, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine<sup>79</sup>. Les explications possibles de cet abandon sont évidemment nombreuses et cela nécessiterait, probablement, de réaliser une fouille ou un sondage archéologique pour pouvoir envisager de trancher en faveur de l'une d'elles.
- 35 Les résultats présentés jusqu'à maintenant ne concernaient que la partie apparente ou superficielle du site de Goa du fait des méthodes d'investigation employées (LiDAR, prospection). Récemment, des prospections géophysiques ont été réalisées dans le « Pré Goa », afin de vérifier l'extension de l'occupation médiévale sur une zone où le LiDAR n'apporte aucune information. Ces prospections ont permis de détecter les traces de structures similaires à celles présentes sous forêt dans le secteur I. En plus de ces vestiges, probablement contemporains de l'occupation médiévale, les prospections ont révélé la présence de structures antérieures, qui correspondent, a priori, aux fondations de plusieurs bâtiments. Ces résultats témoignent, sans doute, d'une occupation plus ancienne du plateau de Goa. À noter qu'il existe une occupation gallo-romaine attestée sur le plateau, dit de « Jossam », situé directement de l'autre côté de la Combe Goa. La question de la relation entre ces deux sites reste ouverte. Il n'a malheureusement pas été

possible d'observer la continuité spatiale des structures archéologiques entre ces deux plateaux, en partie à cause du « Pré Goa » qui restreint l'analyse des données LiDAR.

## Conclusion

- 36 De manière générale, l'étude du site de Goa bénéficie d'une situation opportune sur plusieurs points. Tout d'abord, la présence d'un couvert forestier, probablement continue depuis l'abandon du site, a permis de protéger les vestiges. Si la forêt pouvait parfois être considérée comme un obstacle pour les recherches archéologiques, ce constat ne semble plus d'actualité avec le développement de la technologie LiDAR. Il est désormais possible d'identifier des structures archéologiques sur des fenêtres d'étude très larges, à l'échelle du massif forestier. Ces observations se prêtent également à l'analyse de la structuration de l'espace et du paysage. Par exemple, pour le site de Goa, les structures composent un ensemble cohérent, les habitats s'inscrivant dans un vaste parcellaire : le finage serait-il perceptible dans sa globalité ? D'autre part, si l'occupation du site jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle est bien attestée, la datation exacte de son abandon reste en suspens. Cette désertion est néanmoins définitive, ce qui signifie que l'aspect du site perceptible grâce au LiDAR pourrait correspondre assez fidèlement à son état juste après abandon. De la même manière, cela signifie que les états antérieurs du site n'ont pas été perturbés par des réoccupations et des usages modernes ou contemporains. Autrement dit, la bonne conservation en surface de Goa pourrait aller de pair avec un potentiel archéologique plus ancien. Il reste encore à déterminer l'âge et l'origine du village de Goa.
- 37 Bien évidemment, d'un point de vue archéologique, on ne peut se limiter à des indices topographiques pour analyser la structuration du territoire. Les édifices en matériaux périssables et les activités humaines qui n'ont pas modifié durablement la surface du sol échappent totalement à cet outil. Il est nécessaire de combiner ces données LiDAR à d'autres sources d'information, telles que les opérations archéologiques ou les archives textuelles. Concernant ces dernières, le rapprochement entre les chartes et les vestiges matériels ne tient pas seulement à la persistance d'un toponyme dans une combe bourguignonne. La description des limites des lieux de Chevigny et de Goa au XI<sup>e</sup> siècle a permis de connaître précisément la localisation de ces territoires. De la même manière, les mentions d'une église, d'un aître, etc., sont ici d'une aide précieuse pour l'interprétation de structures, qui n'ont pu être explorées plus en détail par la fouille. Mais ce travail est avant tout celui d'une lecture critique des données et demeure, par conséquent, encore parsemé d'hypothèses et d'interrogations. Certaines de ces questions vont cependant faire l'objet de travaux complémentaires. C'est le cas, par exemple, pour les prospections géophysiques réalisées dans le champ de « Pré Goa », qui ont dévoilé l'existence de vestiges plus anciens que ceux de l'occupation du XII<sup>e</sup> siècle de Goa. Ces structures ont, en effet, été repérées à l'emplacement précis d'un ancien « buisson » dessiné sur un plan de 1729 au centre du « Pré Goa » (fig. 8).

Fig. 8 – Extrait du plan de 1729 représentant la « pièce de terre appelée Gôa » sur lequel est figuré un « buisson »



ADCO G 1503

- 38 On peut se demander s'il s'agit d'une simple coïncidence ou bien si les fondations détectées par la prospection ne gênaient pas à l'époque le travail du champ, la zone restant alors simplement en friche. C'est peut-être à ce même endroit qu'ont été découvertes les pierres et les armes évoquées dans la mention de Claude Courtépée au début de cet article<sup>80</sup>.

Reçu : 4 mars 2019 – Accepté : 25 mai 2019

## ANNEXES

### Charte n° 445<sup>81</sup>

*In nomine Domini Ego Wido comes de Saltia gratia Dei, una cum consilio R. Linguonensium episcopi et clericorum ejus nec non et consilio nobilium virorum meorum, pro salute animæ meæ et omnium parentum meorum, dono locum illum qui dicitur Cavanni ad alodium, cum omnibus appenditiis, cum terris cultis et desertis, cum silvis et pratis, sancto Salvatori et sanctæ Fidi de Conchas et abbati Stephano et monachis presentibus et futuris de Conchas. Et habet terminum istud alodium usque Allais de Homine Mortuo, et alius terminus est usque ad illam villam que dicitur Curtils, et*

*alter terminus usque ad illum locum qui dicitur Longa Prata. Quicquid infra hos terminos visus sum habere vel quicquid laboraverint alieni homines qui ibi pro amore sancte Fidis habitare voluerint vel mei servi vel mei homines, terciam partem et decimum et omne servitium quod mihi debuerant facere, totum dono et derelinquo sancto Salvatore et sancte Fidi de Conchas, sicut superius scriptum est. Similiter dono alium locum qui dicitur Goies sancto Salvatore et sancte Fidi de Conchas et predicto abbati suisque successoribus, cum omnibus appenditiis, cum terris ad me pertinentibus cultis et desertis, pratis, silvis, et terciam partem decimi que pertinet ad me et omne servitium meorum hominum qui infra hos terminos habitaverint vel laboraverint ; et nihil ad meum opus retineo, sed totum hoc, pro peccatis meis, dono sancte Fidi et habitatoribus de Conchas.*

*Facta carta ista anno ab incarnatione Domini millesimo octuagesimo sexto, in mense julio, indicione nona, feria VII, regnante Phylippo Francorum rege. - S. Gwidoni comitis qui cartam istam scribere vel affirmare rogavit. S. Stephani. S. Rainoni. S. Poncii. S. Galterii Olarii.*

## Charte n° 488<sup>82</sup>

*In Dei nomine ego Ligiardis comitissa, secundum priorem donationem mariti mei Domni Widonis comitis de Salcio, cum filio meo Eblone, dono sancto Salvatore et sancte Fidi de Conchis atque domno Bonefacio abbati monachisque tam presentibus quam futuris ejusdem loci illum nostrum alodium quod dicitur Cavanicus quod ad me pertinet de hereditate parentum meorum, cum omnibus possessionibus et terminis de parrochia de Goes, cum terris cultis et incultis, cum silvis, pratis, aquis et piscatoriis que prius in dominio habebamus, et nichil ad opus nostrum reservamus, set totum Deo et sancte Fidi concedimus, sicut ad nos pertinet, pro salute animarum nostrarum et omnium parentum nostrorum. Hoc totum libere et ingenue sit semper deinceps in perpetuam sub potestate et ordinatione abbatis et monachorum sancte Fidis. Isti sunt termini de Cavanico et Gois : del gado de Tremoil sicut vallis ascendit usque Alzoil ubi quatuor termini de bosco feriunt et inde usque ad Lava et ad Gos et deinde usque ad terram Pertusadam et usque ad combam del Soil, de parte vero vallis ab inferiori capite de campo sancti Stephani usque ad vadum de Tremoil. Piscaria et equalitas vallis et justicia, quantum ad nos pertinet, sit in dominio monachis sancte Fidis, sicut supra nominatum est.*

*S. Ligiardis comitisse et Eblonis comitis qui hanc cartam scribere jusserunt. S. Teicelini Sauri. S. Rotberti. S. Alberici et filii ejus Lamberti. S. Galterii de Fontanis. - Facta carta ista regnante Ludovico rege Francorum, anno ab incarnatione Domini MCX.*

## Charte n° 489<sup>83</sup>

*Ego Oddo de Ventos dono Deo et sancte Fidi et abbati Bonefacio illum mansum meum qui est juxta atrium de Goes pro salute animæ meæ et omnium parentorum meorum.*

*S. Otberti monachi. S. Galterii de Fontanis.*

*Decima de termino Cortils et de Roire pertinet ad parrochiam de Goes.*

## Charte n° 490<sup>84</sup>

*Ego Maifredus cum filio meo Poncio dono Deo et sanctæ Fidi æcclesiam antiquam modo desertam de Goes cum toto atrio qui est in circuitu, pro redemptione animæ meæ et omnium parentum meorum in presenciam domni Bonifacii abbatis.*

*S. Otberti monachi. S. Geraldii monachi. S. Alberici et filii ejus Lamberti.*

### NOTES

1. C. COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne, précédé de l'abrégé historique de cette province*, t. 2, Dijon, 1777, p. 520.
2. Y. PAUTRAT, « Village disparu de Goa – Commune de Val-Suzon (21) », in *Compte rendu destiné à documenter une fiche « carte archéologique » (création d'un site inédit)*, DRAC/SRA Bourgogne, 2014, p. 7.
3. Ces travaux sont menés, notamment, dans le cadre d'un travail de thèse intitulé « Écodynamiques d'un espace forestier et des activités humaines : la forêt du Val-Suzon sur le temps long », réalisé par Rémi Landois, sous la direction de J.-P. Garcia (université de Bourgogne Franche-Comté) et de Corinne Beck (université de Valenciennes).
4. Commentaire d'Yves Pautrat dans son rapport, cf. Y. PAUTRAT, « Village disparu... », *op. cit.*, p. 5.
5. Les meurgers, ou murgers, sont des amoncellements de pierres tirées de l'épierrement ponctuel ou répété d'une parcelle de terre. Ces tas de pierres pouvaient parfois être initialement structurés ou parementés.
6. Transcriptions proposées en annexe. À noter qu'une partie de ces textes figure également dans un cartulaire de la Sainte-Chapelle de Dijon (Archives départementales de la Côte-d'Or, G 1229).
7. G. DESJARDINS, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, p. CXI.
8. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. CXII.
9. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 325, n° 455.
10. U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, t. 2, Dijon, 1741, p. 409.
11. A. DAGUIN, « Les évêques de Langres. Étude épigraphique, sigillographique et héraldique », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 12 (1901), p. 79.
12. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 325, n° 446.
13. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 326, n° 447.
14. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 331, n° 458.
15. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 354, n° 488.
16. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 355, n° 489.
17. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 355, n° 490.
18. M.-A.-F. GAUJAL, *Études historiques sur le Rouergue*, Paris, 1858, p. 448.
19. M. BOURIN et E. ZADORA-RIO, « Pratiques de l'espace : les apports comparés des données textuelles et archéologiques », in *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Mulhouse, 2006, p. 39-55.
20. G. TAVERDET, *Noms de lieux de Bourgogne*, Paris, 1994, p. 200.
21. A. ROSEROT, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or : comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1924, p. 342.

22. Commentaire personnel de Françoise Dumas, linguiste à l'université de Bourgogne, que nous remercions.
23. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 325, n° 445.
24. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 325.
25. J. ARBAUMONT, *Le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la maison de Saulx*, Dijon, 1879.
26. J. ARBAUMONT, *Le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy...*, *ibid.*, p. 67.
27. P. DE SAINT-JACOB, « Études sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne. III. La banlieue du village », *Annales de Bourgogne*, 72 (1946), p. 237-250.
28. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 354, n° 488.
29. A. CARNOY, « Le peuplier en linguistique et toponymie », *Revue internationale d'onomastique*, 2 (1959), p. 81-91.
30. Commentaire personnel de Françoise Dumas, linguiste à l'université de Bourgogne, que nous remercions.
31. « *Terram Pertusadam* » pourrait aussi être la terre ouverte, non close, voire une terre défrichée.
32. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de transcription commise par Gustave Desjardins.
33. G. TAVERDET, *Microtoponymie de la Bourgogne*, t. 4, Fontaine-lès-Dijon, 1991.
34. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° 445, 447 et 458.
35. D. MÉHU, « *Locus, transitus, peregrinatio*. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (xi<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle) », in *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Paris, 2007, p. 280.
36. P. DE SAINT-JACOB, « Études sur l'ancienne... », *op. cit.*, p. 241.
37. D. MÉHU, « *Locus, transitus...* », *op. cit.*, p. 281.
38. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 325, n° 445.
39. M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA, « Prologue », in *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (xi<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle). Réalités et représentations paysannes*, t. 1, Paris, 2004, p. 29.
40. M. BOURIN et P. MARTÍNEZ SOPENA, « Prologue... », *ibid.*, p. 33.
41. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 325, n° 445.
42. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 325, n° 445. À noter, qu'en 1900, lorsqu'Auguste Bouillet et Louis Servieres abordent le cas des possessions de l'abbaye de Conques dans le diocèse de Dijon, ils expliquent que « Guy de Grancey, comte de Saulx-Tavannes, donna à l'abbaye de Conques, en juillet 1086, tout ce qu'il possédait au petit hameau de Chevigny, près de Val Suzon, à la condition que ladite abbaye établirait en ce lieu un prieuré du nom de Sainte-Foy. » Si un prieuré a bien été fondé à cet endroit, on ne trouve aucune trace d'une telle condition dans les chartes. Il est possible que les auteurs aient surinterprété le passage cité ici, cf. A. BOUILLET et L. SERVIERES, *Sainte-Foy, vierge et martyre*, Rodez, 1900, p. 282.
43. G. BOIS, *La mutation de l'an Mil : Lournand, village mâconnais, de l'Antiquité au féodalisme*, Paris, 1989, p. 67.
44. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 354, n° 488.
45. J.-F. LEMARIGNIER, *La France médiévale : institutions et société*, Paris, 2010, p. 172.
46. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 354, n° 488.
47. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 325, n° 445.
48. M. LAUWERS, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, 49 (2005), p. 2.
49. D. IOGNA-PRAT et É. ZADORA-RIO, « Formation et transformations des territoires paroissiaux », *Médiévales*, 49 (2005), p. 3.
50. B. LAURIOUX, R. LE JAN et M. LE MENÉ, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 2003, p. 202.

51. I. ROSÉ, « Enquête sur le vocabulaire et les formulaires relatifs à la dîme dans les chartes bourguignonnes (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », in M. LAUWERS (dir.), *La dîme, l'Église et la société féodale*, Turnhout, 2012, p. 216.
52. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, op. cit., p. 355, n° 490.
53. M. LAUWERS, « Le cimetière dans le Moyen Âge latin. Lieu sacré, saint et religieux », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 5 (1999), p. 1061.
54. B. LAURIOUX, R. LE JAN et M. LE MENÉ, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 8.
55. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, op. cit., p. 355, n° 490.
56. C.-E. PERRIN, « Observations sur le manse dans la région parisienne, au début du IX<sup>e</sup> siècle », *Annales d'histoire sociale*, 2 (1945), p. 39 ; B. LAURIOUX, R. LE JAN et M. LE MENÉ, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 166 ; L. FELLER, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2007.
57. P. DE SAINT-JACOB, « Recherches sur la structure terrienne de la seigneurie », *Annales de l'Est*, 21 (1959), p. 426 ; J.-P. DEVROEY, *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle)*, t. 1, Paris, 2003, p. 302 ; P. CONTAMINE, M. BOMPAIRE, S. LEBECQ et J.-L. SARRAZIN, *L'économie médiévale*, Paris, 2004, p. 54.
58. P. CONTAMINE et alii, *L'économie...*, *ibid.*, p. 426 ; P. DE SAINT-JACOB, « Études sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne. II. La structure du manse », *Annales de Bourgogne*, 15 (1943), p. 173-184. On retrouve ce même agencement chez d'autres auteurs, comme Charles-Edmond Perrin : « Le manse comprend une maison d'habitation avec les bâtiments d'exploitation adjacents, un jardin, des terres labourables, parfois des prés et des vignes de superficie toujours médiocre [...] » ; C.-E. PERRIN, « Observations sur le manse... », op. cit., p. 39.
59. P. DE SAINT-JACOB, « Études sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne. III. La banlieue du village », *Annales de Bourgogne*, 72 (1946), p. 241.
60. M.-J. GASSE-GRANDJEAN, « *Curtilum de vinea* », *Archivum latinitatis Medii Aevi*, 72 (2014), p. 90 ; P. DE SAINT-JACOB, « Études sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne. III. La banlieue du village », *Annales de Bourgogne*, 72 (1946), p. 239.
61. P. DE SAINT-JACOB, « Recherches sur la structure terrienne de la seigneurie », *Annales de l'Est*, 21 (1959), p. 426.
62. Corpus étudié par Anne-Lise Bugnon (Inrap Bourgogne-Franche-Comté), que nous remercions.
63. Information personnelle concernant les résultats des fouilles de 2018, de Gaëlle Pertuisot (Inrap Bourgogne-Franche-Comté), que nous remercions.
64. Observations et déterminations ostéologiques.
65. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, op. cit., p. 355, n° 490.
66. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 355, n° 490 et 489.
67. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 355, n° 489.
68. M. LAUWERS, *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005.
69. Autour de 11 ha pour le manse ingénuile et de 7 ha pour le manse servile : C.-E. PERRIN, « Observations sur le manse... », op. cit., p. 41. Dans sa compilation de divers auteurs, Jean-Pierre Devroey donne un intervalle de surface de 3 à 7 ha pour les différents types de manses : J.-P. DEVROEY, *Économie rurale...*, op. cit., p. 98-99.
70. P. TOUBERT, *L'Europe dans sa première croissance : de Charlemagne à l'an Mil*, Paris, 2004.
71. L'élévation de certaines murées soulève d'ailleurs la question du temps nécessaire à l'érection de ces parcelles ; à ce sujet : D. SCHARWITZ, D. ERTLEN, J. BATTMANN, M. CASPARD, A. GEBHART, S. GOEPP, F. BASOGE, L. KOUPIALANTZ et B. METZ, « Études actuelles sur un type de paysage encore très peu connu en Alsace : les paysages d'enclos médiévaux. Extension, typologie, éléments de datation », in V. CARPENTIER et C. MARCIGNY (dir.), *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Âge*, Rennes, 2012, p. 322.

72. M.-J. GASSE-GRANDJEAN, « *Curtilum...* », *op. cit.*, p. 106.
73. M.-J. GASSE-GRANDJEAN, « *Curtilum...* », *ibid.*, p. 109.
74. J. BOURLIER, « Glossaire étymologique des noms de lieux du département de la Côte-d'Or », *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, 17 (1899), p. 49.
75. M.-J. GASSE-GRANDJEAN, « *Curtilum...* », *op. cit.*, p. 95 ; environ un quart d'hectare d'après A. DÉLÉAGE, *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le haut Moyen Âge*, Mâcon, 1941, p. 281-282 et 136 ; F. BANGE, « L'ager et la villa : structures du paysage et du peuplement dans la région mâonnaise à la fin du haut Moyen Âge (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 39/3 (1984), p. 538-534.
76. Pour ne citer que quelques exemples qui abordent l'historique de ce débat : M. WATTEAUX, « À propos de la "naissance du village au Moyen Âge" : la fin d'un paradigme ? », *Études rurales*, 167-168 (2003), p. 306-318 ; F. CARRÉ, V. HINCKER, N. MAHÉ, É. PEYTREMANN, S. POIGNANT et É. ZADORA-RIO, « Histoire(s) de(s) village(s) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 116 (2009), p. 51-59 ; É. PEYTREMANN, « La notion de village en France au premier Moyen Âge. Retour sur un débat », *Archéopages*, 40 (2014), p. 84-91 ; ou, encore plus récemment, la journée d'étude qui s'est tenue à Dijon : A. GUICHETEAU, V. MARCHASSEAU, A. QUIQUEREZ, G. PERTUISOT, M. KASPRZYK, P. CHOPELAIN, R. DUROST, S. DESBROSSE-DEGOBERTIÈRE, R. LANDOIS et V. CHEVASSU, *La Genèse du Village. Archéologie de l'habitat groupé du haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) dans le Centre-Est de la France actuelle*, en ligne [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02011616>] ; R. LANDOIS, J.-P. GARCIA et A. QUIQUEREZ, article en préparation à l'occasion de la publication des actes de la journée d'étude (2019).
77. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 355, n° 490.
78. A. GUERREAU, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », in N. BULST, R. DESCIMON et A. GUERREAU (dir.), *L'État ou le Roi : les fondements de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1996, p. 91.
79. A. ROSEROT, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 135.
80. C. COURTÉPÉE, *Description générale...*, *op. cit.*, p. 520.
81. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 325.
82. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 354.
83. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 355.
84. G. DESJARDINS, *Cartulaire...*, *ibid.*, p. 355.

---

## RÉSUMÉS

Depuis 2014, l'exploitation des données LiDAR du Val-Suzon (Côte-d'Or) a permis de découvrir de nombreux sites préservés sous forêt, parmi lesquels figurent les vestiges de Goa. Ceux-ci ont, notamment, fait l'objet de prospections archéologiques et de recherches archivistiques. Grâce à la confrontation et la discussion de ces données, l'âge et la fonction de plusieurs structures ont pu être déterminés. Le site de Goa constitue vraisemblablement un habitat groupé occupé au moins depuis le XI<sup>e</sup> siècle, voire antérieurement, qui disposait d'une église et d'un cimetière localisés. Le contexte forestier rend également possible l'observation et l'analyse du parcellaire, qui s'étend sur un large plateau calcaire. Tous ces éléments permettent de discuter un exemple de transformation du paysage agraire devenu forestier dans la période charnière des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.

Since 2014, the exploitation of LiDAR data from the Val-Suzon (Côte-d'Or) has made it possible to discover many sites preserved under forest, among which are the remains of Goa. These have been the subject of archaeological surveys and archival research. Through the confrontation and discussion of these data, the age and function of several structures could be determined. The site of Goa is likely a grouped settlement occupied at least since the 11th century and even earlier, with a church and a cemetery, which have been located. The forest context makes it possible to observe and analyze the parcels of land around the houses, which extends over a wide limestone plateau. All such data allow discussing the overall landscape evolution from rural settlement to forest reconquest during the key-period of the 11-12th centuries.

## INDEX

**Mots-clés** : habitat groupé, Moyen Âge central, archéologie, LiDAR, forêt

## AUTEURS

### RÉMI LANDOIS

Doctorant à l'université de Bourgogne, UMR 6298 Artheis

### JEAN-PIERRE GARCIA

Professeur à l'université de Bourgogne, UMR 6298 Artheis

### AMÉLIE QUIQUEREZ

Maître de conférences à l'université de Bourgogne, UMR 6298 Artheis